

1

E 2001 (D) 11/26
[DoDiS-195]

*Le Chef-Adjoint de la Division des Intérêts étrangers
du Département politique, J. de Saussure,
à l'Attaché à la Division spéciale¹
de la Légation de Suisse en Allemagne, H. Gasser*

Copie
L

Berne, 14 mai 1945

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 9 mai V 6.1-CO/vg² dont nous avons pris connaissance avec le plus vif intérêt. M. Gabriel Naville nous a d'ailleurs transmis personnellement les mêmes renseignements, ainsi que vous nous l'annonciez.

Nous pouvons dès maintenant vous faire savoir que le Conseil fédéral a décidé de ne plus reconnaître le Gouvernement allemand³. La Suisse ne peut donc plus sauvegarder officiellement d'intérêts étrangers auprès de ce Gouvernement. Cependant, le Gouvernement américain nous a fait savoir qu'il désirait que nous continuions à exercer certaines fonctions de protection des ressortissants américains en Allemagne, tandis que les Autorités britanniques semblent désirer une remise aussi prochaine que possible des intérêts anglais en Allemagne.

Vu le désir des Américains auquel nous avons accédé pour diverses raisons politiques, le transfert de la «Schutzmachtabteilung» de Kisslegg dans une ville occupée par les forces américaines est devenu absolument nécessaire. Nous avons fait des démarches dans ce sens auprès de la Légation d'Amérique et un de nos collaborateurs⁴ va se rendre à Paris en compagnie d'un secrétaire de cette Légation et du Général Legge, Attaché militaire à Berne, pour régler ce qui concerne le transfert de votre Division spéciale. Sans que nous puissions vous dire encore dans quelle ville vous serez transféré, nous croyons qu'il y a des chances pour que ce soit à Weimar que vous exercerez votre future activité.

Nous avons donné à M. le Ministre Feldscher l'instruction de se rendre en Suisse dès qu'il pourra quitter Gastein pour nous faire un rapport sur son activité dans le réduit. Nous ne manquerons pas de lui demander de se rendre à Weimar aussitôt que possible et d'y diriger la remise des intérêts étrangers, à l'exception des intérêts américains dont vous devrez continuer partiellement

1. Une Division spéciale a été créée dans certaines Légations suisses pour s'occuper de la protection des intérêts étrangers assumée par la Suisse dans les pays belligérants. Sur les activités de cette Division, cf. N° 56, note 2.

2. Cf. E 2001 (D) 11/60.

3. Cf. DDS, vol. 15, No 441.

4. Il s'agit de E. Bisang. Sur les entretiens concernant la continuation de la représentation des intérêts américains, du 17 au 22 mai 1945, à Versailles, voir le rapport d'E. Bisang, du 25 mai 1945, non reproduit.

la gestion, en liaison avec les Consulats de Suisse dans la partie de l'Allemagne occupée par les Puissances occidentales. Les Américains nous ont promis de nous donner des facilités pour communiquer soit par courrier, soit par télégrammes, avec le nouveau siège de votre Division et de vous accorder également la possibilité de correspondre avec les Consulats de Suisse qui auront à s'occuper d'intérêts américains.

Quant à la question de la liquidation du personnel devenu superflu, nous donnerons des instructions⁵ pour cela à M. le Ministre Feldscher quand il vous rejoindra.

5. *Lettre confidentielle de J. de Saussure à P. A. Feldscher du 23 mai, cf. E 2200 Berlin 3/4. Selon une lettre non reproduite de J. de Saussure à H. Gasser du 4 juin 1945, P. A. Feldscher devait quitter Berne après son court séjour en Suisse le 5 juin 1945.*